

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE737

présenté par

M. Damien Adam

à l'amendement n° CE|335 de Mme Battistel

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

À l'alinéa 3, supprimer la seconde occurrence des mots :

« faisant l'objet d'une exploitation commerciale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à ce que les mesures prévues par cet amendement s'appliquent à l'ensemble des parkings de plus de 1000 m² d'emprise, qu'ils fassent l'objet d'une exploitation commerciale ou non.